

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 30 mars 2009

CG 09/2^{ème}/III-1

**PLAN DE RELANCE
ABBAYE DE BELLEPERCHE**

—
A l'occasion des orientations budgétaires et du budget primitif 2009, je vous avais précisé que le programme pluriannuel de travaux 2009-2012 relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers était repoussé d'un an, compte tenu des contraintes budgétaires qui s'imposent à nous face à la crise économique actuelle.

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, le Ministère de la Culture et de la Communication dispose d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour les chantiers de restauration des monuments historiques, sur laquelle notre programme pourrait émerger.

Une autorisation d'engagement de 360 000 € représentant un taux de subvention de 38% y est inscrite pour les deux premières tranches de travaux de l'abbaye de Belleperche .

Un programme prévisionnel de travaux estimé à **2 015 500 € TTC** a été adopté par l'assemblée départementale lors de la DM1 2008 pour un déroulement en 4 phases de 2009 à 2012 :

1°) **2009 - Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 € TTC, tel qu'il ressort de l'étude faite par M. REBIERE ;

2°) **2010 - Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 € TTC ;

3°) **2011 - Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 € H.T soit 505 500 € TTC ;

4°) **2012 - Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit 365 000 € TTC.

Compte tenu de ce plan de relance, je vous propose donc, au titre de l'année 2009 de lancer la première tranche de travaux de 752 508 € H.T. Un financement complémentaire de l'ordre de 25% sera recherché auprès de la région .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 juin 2008 adoptant un programme prévisionnel de travaux estimé à 2 015 500 € TTC pour un déroulement en 4 phases de 2009 à 2012,

Vu l'autorisation d'engagement de 360 000 € représentant un taux de subvention de 38 %, inscrite, dans le cadre du plan de relance gouvernemental par le Ministère de la Culture et de la Communication pour les deux premières tranches de l'Abbaye de Belleperche,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de lancer au titre de l'année 2009 la 1^{ère} tranche de travaux d'un montant de 752 508 € HT soit 900 000 € TTC concernant l'aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) ;
- Précise qu'un financement complémentaire de l'ordre de 25 % sera recherché auprès de la Région.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,